

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 2018-07-03 Date de révision: 2025-11-18 Remplace la fiche: 2025-04-07 Version: 3.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Extreme Green 20
Code du produit : M77831

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relatives au fournisseur

Simplot AB Retail, Inc., DBA Simplot Turf and Horticulture
Boîte postale 9296
Boise, ID, 83707

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS US) :

P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P363 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le ... in accordance with local/regional/national regulations to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Hazards associated with known or reasonably anticipated uses

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Hazards not otherwise classified

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
iron(II) sulphate, heptahydrate	n° CAS: 7782-63-0	100	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Consulter d'urgence un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/effets	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Brûlures.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu.

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Voir Rubrique 8, Contrôle de l'exposition/protection individuelle, Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Garder sous clef.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : ≥ 25 (5 – 42) °C

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH® TLV® TWA	1 mg/m ³
-----------------	---------------------

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Porter des gants de protection.
Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Porter un masque approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Couleur	: Vert
Odeur	: Characteristic odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≤ 2
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: $\leq 0\text{ }^{\circ}\text{C}$
Point d'ébullition	: $\geq 100\text{ }^{\circ}\text{C}$
Point d'éclair	: None
Inflamabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Soluble in water.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Teneur en COV	: $\leq 10\text{ g/l}$
---------------	------------------------

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Aucune donnée disponible
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Aucune donnée disponible
Toxicité aiguë (inhalation) : Aucune donnée disponible

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Read-across, Anhydrous form, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 1,1 mg/l (EPA OPP 81-3: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Read-across, Anhydrous form, Inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: ≤ 2

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)	
pH	2,1 (1 %, 22 °C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves
pH: ≤ 2

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)	
pH	2,1 (1 %, 22 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible
Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	: Aucune donnée disponible

Extreme Green 20	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/effets	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Brûlures.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Écologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Aucune donnée disponible
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Aucune donnée disponible

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)	
CL50 - Poissons [1]	925 mg/l (96 h, Poecilia reticulata, Static system, Literature study)
CE50 - Crustacés [1]	152 mg/l (48 h, Daphnia magna, Literature study, Anhydrous form)

12.2. Persistance et dégradabilité

Extreme Green 20	
Persistence et dégradabilité	Non établi.
iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available, Biodegradability in soil: no data available, Adsorbs into the soil, Non établi.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Extreme Green 20	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)

FBC - Poissons [1]	≤ 20 (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 28 day(s), Cyprinus carpio, Flow-through system, Fresh water, Read-across, Fresh weight)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative. Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)

Écologie - sol	Adsorbs into the soil.
----------------	------------------------

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Aucune donnée disponible
Fluorinated greenhouse gases	: Non
Autres informations	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT	
Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non applicable
TDG	
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

TMD

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Federal regulations

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA) sauf:

iron(II) sulphate, heptahydrate	n° CAS 7782-63-0	100%
---------------------------------	------------------	------

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)

QD CERCLA	1000 lb
-----------	---------

15.2. Règlements internationaux

CANADA

iron(II) sulphate, heptahydrate (7782-63-0)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. State regulations

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Extreme Green 20

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Composant	Réglementations nationales ou locales
iron(II) sulphate, heptahydrate(7782-63-0)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16 Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 2025-11-18

Date d'émission : 2018-07-03

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Danger pour la santé NFPA

: 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.

Danger d'incendie NFPA

: 0 - Matériaux qui ne brûleront pas dans des conditions extrêmes typiques, y compris des matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.

Danger spécifique NFPA

: None

Notation de danger

Santé : 2 Danger modéré - Risque de blessure temporaire ou légère

Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles

Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Protection individuelle

: C - Lunettes de sécurité, gants de protection, tablier en matière synthétique

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

